



LES ÉCHOS DE PLEUGUENEUC

Novembre 2023 - N°107

Tél : 02.99.69.40.47

Courriel : mairiepleugueneuc@wanadoo.fr

Informations diverses



Repas des aînés



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) organise son repas traditionnel pour nos aînés, nés avant 1949, à la salle multifonction, le dimanche 26 novembre 2023, à 12h00. Le repas sera animé par MOBYDICK (chants de marins). Toutes les personnes souhaitant s'associer au repas peuvent s'inscrire au prix de 33 €. Inscription auprès de l'accueil de la Mairie **avant le 10 novembre**.



Vente de sapins de Noël



Le Groupement des Parents d'Élèves de l'école « Les Jours Heureux » vous propose la vente de sapins de Noël. La distribution aura lieu le 1^{er} décembre de 16h30 à 19h30 sur le parking de la garderie.

Réservation des sapins à l'accueil de la Mairie, **avant le 20 novembre 2023**.



Concert de Noël



L'association la Symphonie d'Éole organise, à l'église de Pleugueneuc, le dimanche 3 décembre à 16h00, son traditionnel concert de Noël. L'orgue sera accompagné de plusieurs instruments, pour interpréter des classiques de Noël mais aussi des surprises musicales connues de tous. A l'issue du concert, un verre de l'amitié sera offert.

Photos des classes 3

Les photos des classes 3 pourront être retirées à partir du vendredi 10 novembre 2023, à l'accueil de la Mairie.



Bal de la Saint-Sylvestre



L'association « DANSER ENCORE » vous propose un bal de la Saint-Sylvestre, à la salle multifonction, le dimanche 31 décembre 2023 à 21h00. Réservation au 06.06.69.14.74.

Calendrier

❖ Novembre

- Samedi 11 : **Commémoration du 11 novembre 1918**, à 11h00 place de la Mairie
- Samedi 11 : **Soirée Tarti'fête** organisée par le Groupement des parents d'élèves – salle multifonction
- Dimanche 26 : **Repas du CCAS pour nos aînés**, à 12h00 salle multifonction

❖ Décembre

- Vendredi 1^{er} : **Distribution des sapins de Noël - parking de la garderie municipale** de 16h30 à 19h30
- Dimanche 3 décembre : **Concert de Noël** à 16h00 à l'église de Pleugueneuc
- Samedi 16 : **Distribution des colis de Noël** à nos aînés (après-midi)
- Mercredi 20 : **Spectacle de Noël** à 14h00 ouvert à tous salle multifonction
- Dimanche 31 : **Bal de la Saint-Sylvestre** salle multifonction

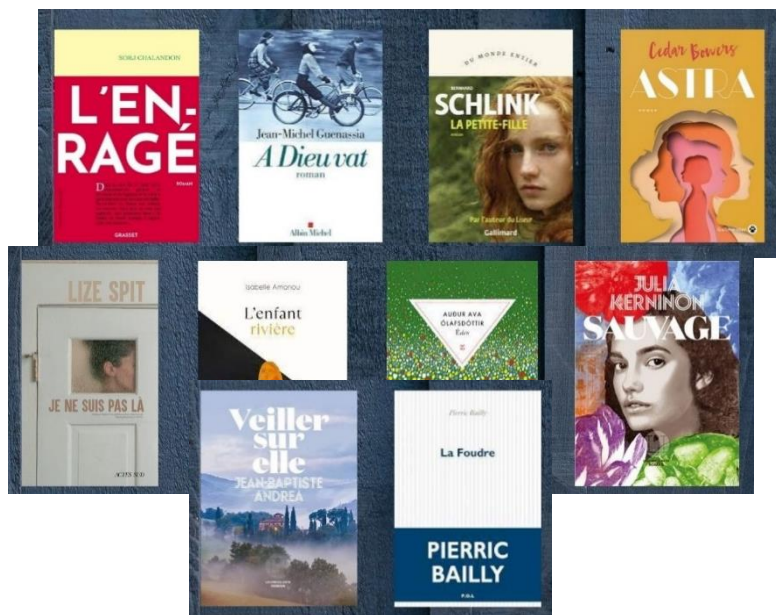
❖ Janvier

- Samedi 13 : **Vœux du Maire à 10h45** - salle multifonction

Bibliothèque

Bébés lecteurs : un temps de lecture, de comptines et de jeux. L'occasion pour l'enfant de développer son imaginaire et de faciliter l'acquisition du langage tout en s'amusant, le jeudi 23 novembre 2023 (de 0 à 4 ans et leurs accompagnateurs).

Club lecture : est de retour à la bibliothèque. Vous avez 4 mois pour lire le nombre de titres souhaités (même 1, ça marche !) parmi la sélection qui vous est réservée. Puis début février, vous pourrez échanger sur vos lectures. Inscription en direct à la bibliothèque ou par mail et par téléphone.



Séance du Conseil Municipal du 19 juin 2023

Absents excusés : CLERC Céline, FINES Cédric et HURAUULT Emeric - Absent : de LORGERIL Olivier

BUDGET ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE PLEUGUENEUC - EXERCICE 2022

Monsieur CROQUISON Sébastien, délégué communal, présente la synthèse de fonctionnement du service public de l'assainissement collectif 2022, géré par la SAUR. Ce dernier a été satisfaisant et les chiffres clés sont les suivants :

- 8,587 kmL de réseau
- boues évacuées : 28.2 tMS
- 559 branchements raccordés
- 72 698 m3 épurés
- 1 715 ml hydrocurés avec le camion
- prix de l'assainissement 3.14 € TTC / m3, au 1er janvier 2023 pour une facture de 120 m3
- 100% des bilans réalisés sont conformes.

Le bilan de la SAUR retrace les temps forts de l'année, à savoir :

2021 :

- hygiénisation des boues,
- mise en place d'un mélangeur agricole dans le silo à boues de la station d'épuration,
- mise en place d'un tuyau d'injection de chaux dans le silo à boues de la station d'épuration.

Février 2023 : abrogation de l'arrêté d'hygiénisation des boues Covid-19

Les modalités de surveillance des boues produites ont évolué depuis la crise sanitaire. L'arrêté du 30 avril 2020 précisait les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période Covid-19. Ainsi, la valorisation agricole a été interdite pour les boues d'épuration non hygiénisées produites à partir du 24 mars 2020. M. Croquison ajoute que le volume entrant est important (nappes gorgées d'eau). Le problème des eaux parasites doit être traité prioritairement. Ce problème est diffus sur l'ensemble de l'agglomération. Le réseau de la rue de Rennes et de la rue de la Libération est très ancien et une mise aux normes s'imposera dans les années à venir. Le contrôle des branchements a été acté par décision municipale n°32-2023 et sera réalisé courant du second semestre 2023.

- **Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le rapport annuel – exercice 2022 de la SAUR, délégué du service public de l'assainissement collectif, et précise que ce document est à la disposition du public aux jours habituels d'ouverture de secrétariat de mairie.**

BUDGET ASSAINISSEMENT : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE EN DATE DU 1^{ER} JANVIER 2026

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de transfert de la compétence « assainissement » à la Communauté de communes de la Bretagne romantique (CCBR) au 1^{er} janvier 2026. Il retrace un bref historique des actualités législatives depuis la loi NOTRE (août 2015) portant sur le transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020. Entre 2016 et 2018, la Communauté de communes a lancé une étude de faisabilité et d'accompagnement pour le transfert de la compétence « assainissement collectif et eaux pluviales ». La loi FERRAND-FESNEAU d'août 2018 a offert la possibilité de report des transferts de compétences au 1^{er} janvier 2026. Il est par ailleurs apporté une précision sur l'intitulé de la compétence « assainissement des eaux usées », en associant la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » dont le transfert est devenu quant à lui facultatif. Les communes membres de la CCBR (minorité de blocage) se sont opposées ainsi au transfert de la compétence assainissement collectif à l'EPCI au 1^{er} janvier 2020. La compétence « eau potable » a été transférée quant à elle à la CCBR à cette date.

D'ici l'automne prochain, un travail de collecte des données exhaustif va se faire auprès de l'ensemble des communes de la CCBR (inventaire technique et patrimonial, inventaire des services, inventaire financier, inventaire juridique et RH) tout comme un état des lieux en concertation avec les services et les élus des communes membres.

TARIFS MUNICIPAUX POUR LA RENTRÉE 2023/2024

a) CANTINE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal propose de revaloriser de 3 % les tarifs des repas de la restauration municipale. Malgré des coûts de denrées alimentaires contenus depuis janvier 2023, ceux de l'énergie et de la masse salariale ont beaucoup augmenté cette année passée. Notons que les tarifs n'ont pas fait l'objet d'une revalorisation l'an passé.

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le prix du repas à la cantine municipale, pour la rentrée scolaire 2023/2024 à :**
 - ▶ **3,50 € - tarif enfant**
 - ▶ **4,75 € - tarif adulte**
 - ▶ **accompagnement enfant en PAI - panier repas : 1.50 €**

b) GARDERIE MUNICIPALE ET ÉTUDE SURVEILLÉE

- **Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs de l'an passé pour l'année scolaire 2023-2024.**

APPROBATION DE LA MOTION « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » ET VILLAGES DE L'AVENIR PROPOSÉE PAR LES MAIRES RURAUX D'ILLE-ET-VILAINE

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la motion « Zéro Artificialisation Nette » proposée par l'association des mairies rurales de France (AMRF), relayée par l'association des mairies rurales d'Ille-et-Vilaine.

Il rappelle également les difficultés rencontrées par les services communautaires dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Les personnes publiques associées (DDTM, services de l'Etat...) ont refusé le projet du PLUi (consommation de l'espace agricole, évolution du SCOT, contexte de la loi Climat et Résilience). La méthode de calcul de consommation d'espace a été remise en cause avec des chiffres considérés comme étant relativement éloignés de ceux du portail de l'artificialisation, ce qui ne remet pas en cause la qualité du travail accompli en matière de préservation de l'environnement, de la biodiversité ou encore de la ressource en eau. La date de l'arrêt du projet a été reportée à la rentrée de septembre pour faire évoluer le PLUi vers une consommation d'espaces plus économe et en assurer la sécurité juridique.

- **Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la motion « Zéro Artificialisation Nette » de l'Association des mairies rurales de France et demande d'adresser la présente délibération et la motion au député de la Circonscription.**

INFORMATIONS DIVERSES

Jugement DEVILLE/GENANS-BOITEUX – Installation de compostage Les Basses Jardières Compo Marquet.

M. le Maire informe que la requête de Madame DEVILLE et Monsieur GENANS-BOITEUX est rejetée par le Tribunal Administratif. La commune est dégagée de toute responsabilité (voir le compte-rendu du Conseil municipal du 19 juin sur le site internet).

QUESTIONS DIVERSES

- Evolution du site internet communal : Frédéric Dubuc se propose de collaborer au nouveau site internet de la commune.
- Projet d'installation d'une borne électrique sur la commune : Le SDE 35 va être relancé.

Séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2023

Absents excusés : BLAISE Estelle, BUSNEL Carole, CLERC Céline, DUBUC Frédéric, GALLAIS Luc, MASSART Manuele, RADOUX Céline - Absent : de LORGERIL Olivier

ACCUEIL DE LOISIRS : REVALORISATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UFCV

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'UFCV gère l'accueil de loisirs de Pleugueneuc pour les enfants de 3 à 12 ans. Dans le cadre du partenariat, la commune s'engage à verser une contribution annuelle à l'UFCV afin de participer au financement de la mission d'animation. La commune prend par ailleurs les frais de fonctionnement liés aux locaux et les salaires du personnel technique mis à la disposition. M. le Maire informe également que l'UFCV éprouve des difficultés à recruter des animateurs les mercredis et pendant les vacances. Cette situation n'est pas propre à notre structure. Tous les centres de loisirs sont confrontés à cette problématique. Les offres sont nombreuses et restent vacantes. Pour ce faire, l'UFCV propose de revaloriser l'indemnité des contrats d'engagement éducatifs (40 € brut à l'heure actuelle pour atteindre 60 € brut soit 75 € chargé).

	Budget de la convention initiale de 4 mois (05/04 au 31/07/2023)	Budget de la convention revalorisé sur 4 mois (05/04 au 31/07/2023)	variation
Participation collectivité	13 899 €	17 514 €	+ 3 615 €
	Budget de la convention initiale (08/2023 à 07/2024)	Budget revalorisé de la convention (08/2023 à 07/2024)	variation
Participation collectivité	46 655 €	52 291 €	+ 5 636 €

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant portant sur la revalorisation du montant de l'indemnité des contrats d'engagement éducatifs aux conditions financières présentées ci-dessus.**

SUBVENTIONS OBTENUES POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE COÛTQUEN

Dépenses en € HT	Recettes
1- Frais annexes et études préalables - Mission évaluation des travaux en vue de l'aménagement de voirie du secteur : 4 500.00 € 2- Travaux - Projet : 624 277.50 € (Options incluses) - Honoraires (maîtrise d'œuvre) : 29 100.00 € - Missions SPS : 1 692.00 €	1- Fonds propres et emprunt : 448 802.50 € 2- Subventions sollicitées : 211 067 € - DETR (30 %, plafond de dépenses à 300 000 €) : 90 000.00 € - Amendes de police : 29 780.00 € - DSIL : 91 287.00 €
Total de 659 569.50 € HT	

MAÎTRISE D'ŒUVRE – PROJET DE TERRAIN DE GLISSE UNIVERSELLE

M. le Maire rend compte de la réunion du 29 août dernier organisée par la commission en charge du projet de terrain de glisse universelle. Il est présenté aux élus le contrat en qualité de maître d'œuvre proposé par la société USE (Urban Sport Engineering) pour la réalisation d'un parcours de glisse universelle (pumptrack). Le montant des travaux est estimé à 133 744,00 € HT (marge de variation de budget autorisé de + ou - 10 % du montant estimatif) et celui de la maîtrise d'œuvre proposé au taux de 9.35 % soit 12 500,00 € HT.

Le pumptrack sera placé au fond du parking de la salle multifonction à cheval avec le terrain situé derrière la salle des sports. Pour ce faire, il faudra s'assurer que le raccordement des eaux pluviales est possible et que cet emplacement ne posera pas de difficultés au tir du feu d'artifice.

Les haies de tuyas seront abattues cet automne par le service de la régie biomasse de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique (300 mètres) et de nouvelles plantations non feuillues (persistants) seront à prévoir (haies champêtres, fruitiers, chênes ou châtaigniers au fond de la parcelle pour poursuivre le corridor végétal). Le terrain de glisse est un point de départ, un aménagement paysager d'ensemble sera à envisager (autres aménagements et équipements...). Une attention particulière sera à apporter à la protection du site (installation de potelets par exemple).

- **Le Conseil Municipal retient la proposition de la société USE pour la maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'un parcours de glisse universelle aux conditions financières présentées ci-dessus.**

Séance du Conseil Municipal du 23 octobre 2023

Absents excusés : BLAISE Estelle, CROQUISON Sébastien, MASSART Manuele, FINES Cédric - Absent : de LORGERIL Olivier

BUDGET ASSAINISSEMENT – ACTUALISATION DES TARIFS 2024

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du courrier adressé par la SAUR, délégataire du service public de l'assainissement collectif, relatif à l'actualisation de la redevance assainissement pour l'année 2024. Il propose de maintenir les tarifs appliqués en 2023 car le budget annexe est excédentaire.

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2024, comme suit :**
 - **Part variable communale : 0.6248 € HT par m3 d'eau consommée**
 - **Part fixe communale : 26.00 € HT – abonnement**

MOTION DE SOUTIEN AUX EHPAD, AUX RESIDENCES AUTONOMIE ET SERVICES D'AIDE A DOMICILE

M. le Maire informe les élus que, face aux difficultés financières grandissantes des EHPAD publics et privés associatifs, des Résidences Autonomie, des Services d'Aide à domicile, plusieurs élus municipaux d'Ille-et-Vilaine, Présidents de Conseils d'Administration d'EHPAD privés associatifs, Résidence Autonomie Services d'Aide à Domicile se sont réunis une première fois à Bruz le 4 octobre 2023 à l'instar des élus des Côtes d'Armor et du Finistère, comme ceux du Morbihan, en présence également des directeurs et directrices de leurs établissements et services. Tous partagent le même constat alarmant. **Les élus responsables d'EHPAD sur leur territoire appellent l'ensemble des élus, conseillers municipaux et conseillers communautaires d'Ille et Vilaine, à les soutenir en adoptant la motion présentée au conseil municipal, pour la prise en charge de la dépendance, le soin et l'accompagnement portés à nos anciens dans notre département.**

- **Le Conseil Municipal, adopte la motion de soutien aux EHPAD, aux Résidences Autonomie et aux services d'aide à domicile présentée ci-dessus.**

INFORMATIONS DIVERSES

1- Etat d'avancement du PLUi

Lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire avait précisé que les services de l'Etat avaient demandé à la Communauté de communes Bretagne romantique de revoir la consommation des espaces à urbaniser (habitat et économie). Le projet prévoyait une consommation d'espace totale de 162 ha sur la période 2021-2031. Il a été demandé de réviser à 105 ha soit – 35 % par rapport au projet initial. Pour notre commune, l'enveloppe a été réduite de 9 300 m² passant ainsi de 2.65 ha à 1.72 ha). Sans l'approbation du PLUi, nous allons faire face à une situation de blocage en matière de développement économique (plus de capacité d'accueil de nouvelles entreprises).

2- **Aménagement de sécurité** (ancienne route nationale) : La restitution des points de comptage réalisés en septembre dernier sera présentée début novembre par les services du Département.



« VALCOBREIZH ET MOI »

L'application de gestion de ses déchets

Vous n'avez pas encore téléchargé l'application « Valcobreizh et moi » ?! N'attendez pas, de nombreuses fonctionnalités très pratiques vous y attendent.

En plus du calendrier des collectes, vous pouvez configurer des notifications, consulter les informations des déchèteries et des points d'apport volontaires les plus proches de chez vous, mais également les Repairs cafés, les ressourceries du territoire etc....En plus, si un nouveau service est mis en place ou si la collecte rencontre un problème, vous recevez une alerte pour vous prévenir.

Rendez-vous au plus vite sur :
Google play ou Apple store pour la télécharger, ou scannez le QR ci-contre !



LES COQUILLES PRENNENT LE LARGE DIRECTION LE RECYCLAGE !

Après le succès rencontré lors de l'édition 2022, la collecte des coquilles en déchèterie revient en 2023, avec quelques nouveautés.

Cette année la collecte aura lieu sur les 7 déchèteries du territoire :

**du jeudi 2 novembre 2023
au samedi 30 mars 2024**

Comment ça marche ?

Les usagers doivent simplement se diriger dans une des déchèteries du territoire : Combourg, Melesse, Montreuil-sur-Ille, La Bouëxière, Liffré, St-Aubin d'Aubigné et Tinténiac. Des bacs spécifiques seront mis à disposition sauf à Combourg où une zone sera identifiée sur la plateforme des déchets verts.

Consigne de tri

Seules les coquilles vides (sans le mollusque !) sont acceptées en déchèterie. Le reste doit être jeté aux ordures ménagères

Communauté de communes Bretagne romantique

Le Relais Petite Enfance de la Communauté de communes Bretagne romantique

Le Relais accompagne les familles et les professionnels : il informe les parents sur les modes de garde adaptés à leur situation et offre un cadre de rencontres et d'échanges aux professionnels de l'enfance.



Le Relais Petite Enfance aux côtés des familles

Vous êtes parents ou futurs parents ? Vous pouvez solliciter le Relais Petite Enfance pour :

- la recherche d'un mode de garde adapté à vos besoins ;
- vos démarches liés à la garde d'enfant (estimation du coût, prestation CAF, Pajemploi, contrat de travail, etc...).

Le Relais Petite Enfance aux côtés des professionnels

Pour les assistants maternels et les gardes à domicile les animatrices du relais proposent :

- des informations sur le métier (agrément, pratiques professionnelles, statut du salarié, etc...) ;
- un soutien, via des permanences téléphoniques et physiques, lié à la spécificité de leur métier (contrat, statut, formation professionnelle, etc...) ;
- des ateliers d'éveil avec les enfants ;
- une information aux personnes souhaitant devenir assistant maternel et plus généralement sur les métiers de la petite enfance ;
- des temps d'échanges (groupes de travail, soirée créative, etc... et des conférences).



Contact :

- sur rendez-vous au 02.99.45.20.12 ;
- par mail à rpe@bretagneromantique.fr ;
- au siège communautaire à La Chapelle-aux-Filtzméens.



SOLIDARIBUS

Un vendredi par mois, les bénévoles du **Solidaribus** vous accueille à Pleugueneuc dans la salle communale (place de la Mairie) de 15h00 à 17h00. Nos prochaines permanences : le 10 novembre et le 8 décembre 2023. Vous pouvez joindre le Secours populaire par mail à solidaribus@spf35.org ou par téléphone au 02 90 02 78 83.

LISTE ELECTORALE

Les nouveaux habitants sont invités à s'inscrire sur la liste électorale, munis d'une pièce d'identité avec photo et d'un justificatif de domicile.

L'inscription pour les prochaines élections européennes (9 juin 2024) devra se faire avant le 03 mai 2024, à l'accueil de la Mairie.